

Le patrimoine financier des ménages s'est trouvé conforté lors de la crise de la Covid-19

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté • n° 90 • Octobre 2021



Les ménages bourguignons-francs-comtois ont beaucoup épargné pendant les 17 premiers mois de la crise de la Covid-19. Les mesures de restriction ont limité leurs opportunités de consommer alors que les amortisseurs sociaux et les dispositifs de soutien ont globalement préservé leur pouvoir d'achat. Leur patrimoine détenu en banque s'est accru à un rythme près de trois fois plus fort que les années précédentes. Le surplus d'épargne avoisine les 3,5 milliards d'euros et a surtout abondé les comptes courants. Il a davantage bénéficié aux ménages les plus aisés. Dans le même temps, moins de particuliers ont fait l'objet de mesures de surendettement ou ont bénéficié d'autres dispositifs d'inclusion financière. Cette épargne est potentiellement un levier pour la reprise économique et la croissance de demain.

En Bourgogne-Franche-Comté, le **patrimoine financier brut des ménages** déposé en banque atteint 58,9 milliards d'euros en juillet 2021. Il correspond aux soldes des comptes courants des ménages et aux encours de leurs autres produits d'épargne ► **encadré 1**. Pendant la crise de la Covid-19, de février 2020 à juillet 2021, le patrimoine financier des particuliers de la région fait un bond de 6,5 milliards d'euros sur 17 mois. Cela représente, en rythme annuel, une progression de 8,6 %, proche du niveau national ► **figure 1**. Il s'agit d'une augmentation deux à trois fois plus importante que ce qui a été observé durant chacune des 4 années précédentes. Le patrimoine avait alors augmenté en moyenne de 3,3 à 4,2 % par an dans la région. Le surplus d'épargne a davantage concerné les ménages les plus aisés. Ainsi, en France, parmi les ménages actifs, certains auraient été plus touchés que d'autres par une baisse de leurs revenus et auraient donc moins augmenté leur épargne. C'est le cas des artisans et commerçants, ou encore des salariés du secteur privé, par contraste avec ceux du secteur public.

► 1. Montants et évolutions des encours des dépôts des particuliers dans les banques

	Bourgogne-Franche-Comté		France métropolitaine	
	Montants en juillet 2021	Évolution en rythme annuel moyen (%)		
	(millions d'€)	De février 2016 à février 2020	De février 2020 à juillet 2021	
Dépôts à vue	16 912	+ 8	+ 16	+ 17
Autres dépôts	42 020	+ 2	+ 6	+ 7
dont :				
Livrets A et assimilés	19 016	+ 4	+ 11	+ 12
Plans d'épargne logement	12 702	+ 4	+ 1	+ 1
Autres produits*	10 300	- 2	+ 3	+ 3
Ensemble	58 932	+ 4	+ 9	+ 10

* autres livrets, autres comptes, autres plans et bons.

Source : Banque de France

Consommation en berne, épargne en hausse

Le taux d'épargne des ménages français est à son plus haut niveau depuis 1960. Il gagne 6,3 points en 2020 pour atteindre 21,4 % du **revenu disponible brut des ménages**. Une grande partie de cette hausse s'explique par une « épargne forcée ». Les mesures de restriction prises pour juguler la pandémie de Covid-19 ont grandement limité les opportunités de consommer. La fermeture pendant plusieurs mois des magasins ou des

rayons, dits « non essentiels », des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives a transformé le quotidien. Par ailleurs, l'épargne accrue est également une réaction de prudence des ménages face aux grandes incertitudes économiques et financières. Dans le même temps, l'économie a été placée « sous perfusion ». Les dispositifs de soutien (activité partielle et fonds de solidarité), et les stabilisateurs automatiques (assurance chômage, revenu de solidarité active, qui varient

En partenariat avec :

mécaniquement durant une crise économique) ont globalement permis aux revenus des ménages de résister. Le recours à l'activité partielle a soutenu les revenus des salariés tandis que le fonds de solidarité a limité la baisse de l'excédent brut d'exploitation des petites entreprises, qui rentre en partie dans le salaire que se verse l'entrepreneur. Par ailleurs, les prestations sociales ont augmenté et les impôts sur le revenu ont diminué. Le pouvoir d'achat des plus démunis a été soutenu par les minima sociaux ainsi que par les aides exceptionnelles aux familles modestes accordées au début de la crise sanitaire.

Un surplus d'épargne d'environ 3,5 milliards d'euros

Si le patrimoine financier des particuliers a augmenté de 6,5 milliards pendant les 17 premiers mois de la crise sanitaire en Bourgogne-Franche-Comté, c'est un supplément d'épargne d'environ 3,3 à 4 milliards d'euros par rapport aux 4 années précédentes. Il a cependant davantage concerné les ménages les plus aisés ► **encadré 2**.

Il pourrait représenter un levier important pour la reprise économique et la croissance de demain. Les particuliers pourraient concrétiser des achats qu'ils avaient décidé de reporter, et ainsi consommer de nouveau en biens et services. Cette consommation accrue entraînerait alors un accroissement des rentrées fiscales (TVA, impôts sur les bénéfices...) et un effet positif sur les finances publiques. De plus, si les ménages aisés ont pu investir ou investir de nouveau sur des placements financiers, eux parfois plus risqués, ou immobiliers, ceci pourrait aussi aider à plus ou moins long terme la relance économique.

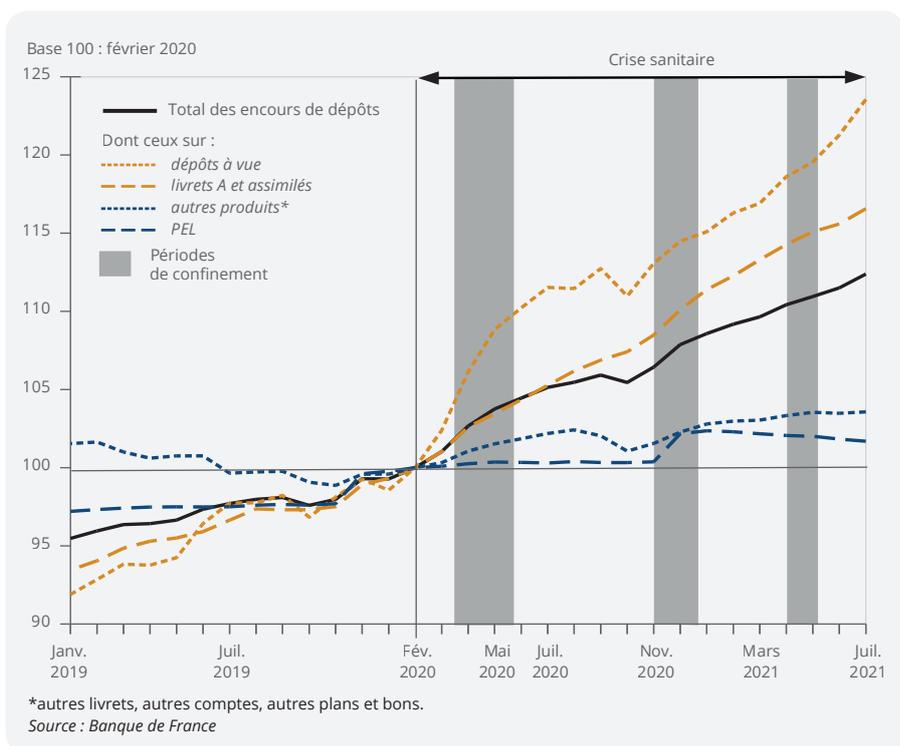
Forte hausse des dépôts sur les comptes ordinaires et les livrets A

La hausse du patrimoine financier des ménages pendant la crise sanitaire concerne en premier lieu les encours sur les **dépôts à vue**. Il s'agit là des liquidités immédiatement disponibles. Ces encours ont augmenté de 16 % en rythme annuel dans la région, deux fois plus rapidement qu'en moyenne ces 4 dernières années. La hausse des sommes maintenues sur les comptes ordinaires a été forte pendant les confinements de 2020, surtout au printemps ► **figure 2**. Deux raisons principales à cela ; d'une part, les rémunérations et prestations sociales sont versées directement dessus et seul un acte volontaire peut les transférer

► 1. Les ménages bourguignons-franc-comtois disposent en moyenne de 45 500 € en banque

La Bourgogne-Franche-Comté compte près de 1 300 000 ménages et 58,9 milliards d'euros en banque pour les particuliers, hors titres (actions, obligations, fonds de placement, Sicav...). Les ménages disposeraient donc d'un patrimoine financier brut moyen de 45 500 €. Cela correspond à 21 000 € par habitant, soit près de 5 % de moins qu'en moyenne en France métropolitaine. Environ 29 % de ce patrimoine est déposé sur les comptes ordinaires et 32 % sur les livrets A et assimilés dont il peut être retiré partiellement ou totalement à tout instant. En revanche, 22 % est déposé sur des PEL et est donc « bloqué ». Les 17 % restant relèvent de placements divers, rapidement disponibles ou non. En Bourgogne-Franche-Comté, la composition de l'épargne des particuliers reposerait moins sur de l'épargne rapidement disponible qu'en France métropolitaine. En effet, les comptes ordinaires et les livrets A rassemblent 61 % des encours contre 68 % au niveau national. En revanche, les encours en PEL pèsent davantage dans la région, 22 contre 18 % en lien avec le fort attrait pour la propriété.

► 2. Évolutions mensuelles des encours des dépôts des particuliers dans les banques de Bourgogne-Franche-Comté depuis janvier 2019



sur d'autres produits d'épargne. D'autre part, les particuliers sont restés prudents et conservent de l'argent facilement disponible quand la conjoncture économique se détériore fortement. Les dépôts sur livret A ont été très dynamiques durant la crise, + 11 % contre + 4 % en moyenne les 4 années d'avant. Le livret A confirme son statut de placement privilégié des ménages. Il s'agit d'une épargne qui ne comprend généralement pas de moyen de paiement mais dont la mobilisation est tout de même relativement aisée. Par contre, les encours sur les Plans d'Épargne Logement (PEL), un autre placement majeur des ménages, progressent faiblement, + 1 % contre + 4 % en moyenne durant les 4 années précédentes. Ce produit associé à l'achat immobilier et aux travaux, mieux rémunéré que le livret A, fait partie de l'épargne « bloquée ».

Les encours de crédits progressent au même rythme que précédemment

Alors que l'épargne a fortement augmenté, la production des crédits immobiliers ou à la consommation conserve le rythme de croissance soutenu des dernières années. Les **encours de crédits**, c'est-à-dire les capitaux restant à rembourser par les particuliers, atteignent 46,2 milliards d'euros en Bourgogne-Franche-Comté. De février 2020 à juillet 2021, ils ont progressé de 5,8 % en rythme annuel, un rythme proche de celui observé durant les 4 années précédentes, + 4,2 à + 5,5 % ► **figure 3**. Les crédits immobiliers concentrent structurellement ces encours, avec plus de 91 %. Ils connaissent depuis des années un engouement important dû à des taux d'intérêt historiquement bas

favorisant l'accès à la propriété. Lors du confinement du printemps 2020, les transactions immobilières ont chuté. Puis elles se sont reprises plus rapidement pour les maisons que pour les appartements.

Le Haut Comité à la Stabilité Financière (HCSF) a émis début 2021 de nouvelles recommandations aux banques sur les conditions d'octroi des crédits immobiliers afin de prévenir un endettement excessif des ménages. Elles portent sur le taux d'effort des emprunteurs (poids des remboursements en regard des revenus) et la maturité du crédit. Suite à une nouvelle décision du HCSF fin septembre 2021, ces recommandations prendront un caractère juridiquement contraignant pour les banques à compter de janvier 2022.

Les crédits à la consommation ont moins progressé pendant la crise sanitaire que par le passé, + 2,2 % en rythme annuel, contre + 4,7 à + 8,3 % durant les 4 précédentes années. Cette évolution reflète le ralentissement général de la consommation.

Net recul de l'utilisation du dispositif de surendettement

Les trois dispositifs qui participent à l'**inclusion financière**, le surendettement, le droit au compte et l'offre spécifique bancaire ont été moins sollicités en 2020. Environ 5 440 dossiers de surendettement ont été déposés en Bourgogne-Franche-Comté, soit 24 % de moins qu'en 2019. Le moindre recours aux crédits à la consommation a participé à la baisse importante du nombre de dossiers de surendettement. Le recul a été trois fois plus rapide qu'en moyenne durant les 5 années précédentes, particulièrement de mars à juin 2020 ► **figure 4**.

Si les agences de la Banque de France ont continué à réceptionner et à traiter les dossiers de surendettement durant les confinements, il s'est avéré difficile de recourir aux services d'accompagnement dans la constitution des dossiers.

Les ménages surendettés fragilisés

Le profil financier des ménages surendettés de Bourgogne-Franche-Comté s'est un peu dégradé. Près de 54,7 % des personnes appartenant à un ménage surendetté vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire dans la région contre 53,9 % en 2019. On atteint en 2020 des niveaux bien supérieurs au taux de pauvreté de l'ensemble de la population régionale, 12,9 % en 2018. La capacité de remboursement des personnes surendettées s'est

► 2. L'épargne des hauts patrimoines financiers a le plus progressé

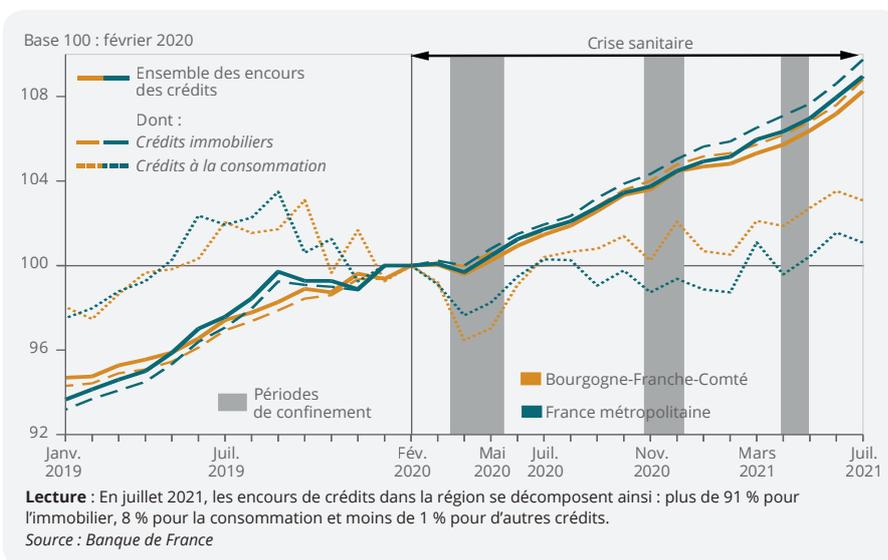
Des travaux ont été réalisés au niveau national avec le Crédit Mutuel et BNP Paribas, à partir de données strictement anonymisées et sur les seuls systèmes d'information sécurisés des banques citées.

Ils montrent que lors des deux confinements de 2020, la consommation (cartes bancaires, retraits et chèques) a baissé pour les ménages, et ce, quel que soit leur niveau de revenu. Cependant, la baisse s'est avérée plus forte pour les ménages ayant les revenus les plus élevés que pour ceux ayant les revenus les plus faibles. En avril, la consommation des 10 % de ménages aux plus hauts revenus en 2019 était ainsi inférieure de 55 % à la « normale » alors qu'elle était inférieure d'environ 40 % à la « normale » pour les 30 % de ménages aux plus bas revenus.

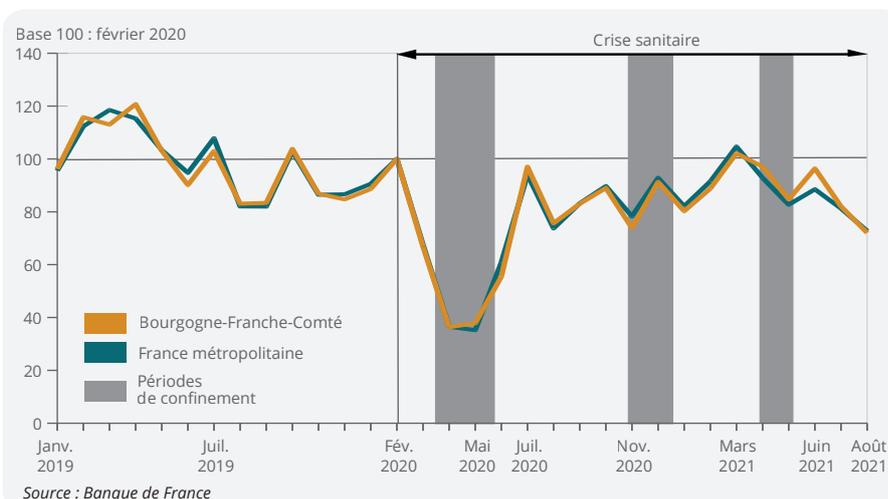
Ce sont les ménages à haut patrimoine qui ont pu épargner le plus. En décembre 2020, le 9^e décile de patrimoine financier (celui au-dessus duquel on trouve les 10 % des particuliers les plus aisés) était supérieur de 8 400 euros à son niveau de février 2020, soit 7 % de plus.

Les ménages à très faibles patrimoines ont également pu économiser. Mais, les montants en jeu (quelques centaines d'euros) sont faibles en comparaison, bien qu'ils représentent une part importante de leur patrimoine. Le 2^e décile de patrimoine financier (celui en dessous duquel on trouve les 20 % des particuliers les moins aisés) était, en décembre 2020, supérieur de 350 € à son niveau de février 2020, soit 33 % de plus.

► 3. Évolutions mensuelles des encours des crédits aux particuliers dans les banques depuis janvier 2019



► 4. Évolutions mensuelles des dossiers de surendettement déposés par les ménages depuis janvier 2019



► 5. Nombre de désignations de droit au compte en Bourgogne-Franche-Comté



dégradée, 47,2 % d'entre elles n'ont aucune capacité de remboursement en 2020 contre 45,5 % l'année précédente. Cela signifie que leurs ressources disponibles ne sont même pas suffisantes pour régler le loyer et les charges fixes, avant tout remboursement des autres dettes. En outre, leurs ressources proviennent, en 2020, encore moins des revenus d'activité, 51 % contre 52,4 %. Les personnes surendettées sont

souvent isolées et vivent des situations sociales difficiles. Près de 52 % d'entre elles vivent seules en 2020, car séparées, célibataires ou veuves, 37 % sont inactives (surtout des retraités ou des personnes sans profession) et 25 % sont au chômage. En 2020, leurs dettes ont globalement la même origine que l'an passé. Ce sont surtout des dettes immobilières, 39 % de l'endettement global, puis des dettes de consommation, 36 %.

Des dispositifs d'inclusion financière peu mobilisés

Dans le cadre des dispositifs de l'inclusion bancaire, le droit au compte a bénéficié à 1 220 nouvelles personnes en Bourgogne-Franche-Comté, soit une baisse de 30 % par rapport à 2019 ► **figure 5**. Il permet à toute personne, qui se voit refuser l'ouverture d'un compte de dépôt par les banques, de saisir la Banque de France qui désigne d'office un établissement bancaire qui devra, dans les conditions prévues par la loi, ouvrir un tel compte pour cette personne.

Par ailleurs, le nombre de nouveaux bénéficiaires de l'offre spécifique bancaire a également baissé, de 17 % en France en 2020. Elle est proposée aux personnes en situation de fragilité financière que les banques détectent parmi leur clientèle. Facturée au maximum 3 € par mois, elle donne accès à un compte pour lequel les services sont plus limités que pour les autres clients. Elle présente toutefois l'avantage de limiter les frais prélevés par la banque, en cas d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement de compte, à 25 € par mois au maximum. ●

David Brion (Insee),
Régis Pernon (Banque de France)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement. Le **revenu disponible brut des ménages** est le revenu dont ils disposent pour consommer ou investir, après opérations de redistribution.

Le **patrimoine financier brut des ménages** correspond aux **encours bancaires des particuliers**. Ceux-ci sont composés des montants sur les dépôts à vue, et des « autres dépôts ».

Les titres (actions, obligations, fonds de placement, Sicav...) sont exclus du champ de l'étude.

- Les **dépôts à vue**, appelés aussi « comptes ordinaires », sont des dépôts en banque dont les fonds peuvent être retirés partiellement ou totalement à tout instant, de type compte courant, compte-chèque.

- Les « **autres dépôts** » désignent : les **livrets A** et assimilés, les **plans d'épargne logement (PEL)**, les « autres produits » d'épargne. Ces derniers sont les livrets d'épargne populaire, les livrets de développement durable, les comptes épargne logement, les autres comptes épargne régime spécial, les plans d'épargne populaire, les comptes créditeurs à terme, les bons de caisse et bons d'épargne.

Les **encours de crédits** aux particuliers se composent du capital à rembourser pour des crédits immobiliers, des crédits à la consommation, des crédits permanents ou Revolving, des crédits-bails. Les **encours bancaires et de crédits** en Bourgogne-Franche-Comté correspondent à ceux recensés dans les guichets bancaires de la région.

L'**inclusion financière** correspond à l'ensemble des dispositifs mis en place pour lutter contre l'exclusion bancaire et financière. Elle cherche à faciliter l'accès des populations exclues du circuit bancaire traditionnel grâce à des produits et des services financiers à faible coût comme le microcrédit.

► Pour en Savoir plus

- **Brion D., Louis J-F.**, « Les amortisseurs sociaux fortement sollicités pendant la crise de la Covid-19 », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 137, juillet 2021.
- **Brion D., Simon M-L.**, « Confinement du printemps 2020 : les plus modestes plus fragilisés », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 124, mai 2021.

